

PROCES VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 1^e décembre 2008

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1 décembre 2008 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Mario Tremblay, Jean-Pierre Lessard et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS DÉPOSENT SA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL :

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 3 novembre 2008 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

3.2.1 CARRIÈRES ET SABLIERES – DEMANDE ADRESSÉE À LA MRC DE COATICOOK

Attendu que les articles 110.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) permettent à toute municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Attendu l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques par la MRC de Coaticook avant le 15 octobre 2008;

Attendu l'article 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.C-47.1) imposent alors l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

2008-12-01/225

2008-12-01/226

2008-12-01/227

PROCES VERBAUX



3.2.1 CARRIÈRES ET SABLIERES – DEMANDE ADRESSÉE À LA MRC DE COATICOOK (suite)

Attendu la présence d'au moins une carrière ou sablière sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le conseil annule et abroge la résolution no 2008-11-03/219;

Attendu que les municipalités peuvent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (LR.Q., chapitre C-27.1) pour conclure avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, une entente portant sur l'application et la gestion de ce droit nouveau;

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité :

De confier le mandat à la direction générale de vérifier la possibilité de conclure une entente avec les autres municipalités locales et la MRC de Coaticook pour l'application et la gestion du fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, suite à l'imposition d'un droit auprès des exploitants de carrières et sablières;

De faire parvenir une copie conforme de ladite résolution à la MRC de Coaticook et aux municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Venant-de-Paquette, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville.

4.0 RAPPORTS

4.1 MRC

M. Ouimette précise que la MRC ira en appel d'offre pour l'étude d'ingénierie pour l'implantation d'internet haute vitesse. Le transport collectif a reçu la subvention de 100 000\$ qui sera réservé pour les opérations 2009. Fête de la famille aura lieu le 7 décembre.

4.2 Régie des déchets

Mario Tremblay demande à ce qu'une confirmation soit envoyée à la Régie concernant la mise de fonds pour l'achat d'un camion autopompe. Mme Monique Gagnon-Tremblay a subventionné une partie de l'achat d'une caméra thermique. Le service avec CAUCA débute le 15 décembre. Une entente de service est signée avec la Municipalité de St-Isidore.

4.3 Régie des incendies

Françoise Bouchard dépose le budget pour l'année 2009. La construction du garage est remise au printemps.

4.4 Projets énergétiques

Réal Ouimette et Françoise Bouchard ont participé à la commission itinérante sur les projets éoliens et petites centrales hydroélectriques et suggèrent qu'une rencontre soit organisée pour les membres du conseil.

PROCES VERBAUX



2008-12-01/228

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES :

Proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et autorise la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 TRÉSORERIE :

2008-12-01/229

6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES :

Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-comptable, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

Laboratoires d'analyse SM	86.91
Bell Mobilité	76.59
MRC de Coaticook	250.00
Hydro Québec	743.82
<i>Compte payé « Assainissement »</i>	
Gérin, Custeau, Francoeur	723.81

Total des comptes payés

\$1 881.13

Comptes à payer

Bell Canada	113.77
Bérubé Catherine	22.50
Bouchard Françoise	103.95
Brus Mary	392.95
Coop des Cantons	11.52
Couillard Construction	52 476.94
Desbiens Lawrence	60.00
Domaine du Rénovateur	21.65
Dynacom Technologies Inc.	303.63
Stanley & Danny Taylor Transport	3 423.87
Éditions Juridique FD	52.45
L'hétéropiscine	507.94
Imperial Oil	237.20
Lafaille France	54.09
Ministre du Revenu du Québec	1 977.11
Fonds d'information Foncière	9.00
MRC de Coaticook	3 779.61
Pagenet du Canada Inc.	76.05
PG Govern Inc.	4 449.18
Receveur général du Canada	824.00
Roger Martineau Inc.	25 689.51
Service d'entretien Lumières Estrie	651.97
St.Lawrence & Atlantic	1 424.88
Technico-Lait Inc.	16.20
Excavation J.C. Tremblay	609.52
Groupe Ultima Inc.	8 714.00
Vanasse Yvan	17.10
Wilson & Lafleur Ltée	59.33
	106 079.92

PROCES VERBAUX



À ajouter

Domaine du Rénovateur	5.93
MRC de Coaticook (bacs)	23 996.25
Régie Inter déchets	1 227.27
Salaire	457.72

Assainissement

Michel J. Côté, arpenteur	2 088.19
Martel, Brassard, Doyon	440.21

Salaires

4075.00

Total des comptes à payer \$138 370.79

Total des dépenses du mois \$140 251.92

6.2 ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La session spéciale pour adopter le budget 2009 aura lieu lundi le 15 décembre à 19h00.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 APPUI FINANCIER –JEUX DU QUÉBEC

2008-12-01/230

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière de \$25.00 aux jeux du Québec en Estrie. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à faire le paiement.

6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

2008-12-01/231

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser les sommes comme suit :

Dans le cadre de la politique familiale ;

- \$200 à Mélissa Breton et Bruno Cloutier pour bébé Cédric;

Dans le cadre de la politique d'accès à la propriété ;

- \$350 à Sindy Dessaint et Jonathan Veilleux pour l'achat d'une maison.

6.3.3 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES 2009

2008-12-01/232

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement de la police d'assurance municipale de Dixville avec la MMQ aux mêmes conditions que l'année précédente incluant l'assurance du camion pour un montant de 8 714\$. La dépense sera comptabilisée au budget 2009.

PROCES VERBAUX



6.3.4 SALAIRE 2009

2008-12-01/233

Suite à la session de travail sur le budget 2009, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter la grille de salaire des employés et des membres du conseil pour l'année 2009 et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote 3-9-1/01.

L'indemnité pour les jours fériés, chômés, payés et la fête nationale se calcule en utilisant la formule 1/20 du salaire gagné au cours des quatre semaines complètes de paye précédant la semaine du congé, excluant les heures supplémentaires.

De plus, il est proposé que la municipalité accorde à France Lafaille deux jours de congés payés pour le temps des Fêtes.

6.3.5 ACHAT DE CALENDRIER DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE

2008-12-01/234

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 4 calendriers au coût de 15.00\$ chaque. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.6 FORMATION PG. MENSYS

2008-12-01/235

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la secrétaire-comptable aux formations organisées par P.G Mensys sur internet au coût de \$200.00. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.7 RENOUVELLEMENT CONTRAT P.G. GOVERN

2008-12-01/236

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications PG Govern pour l'année 2008. Afin de profiter de l'escompte, la secrétaire-trésorière est autorisée à faire le paiement de 4 136.86\$, moins l'escompte, avant le 12 décembre 2008.

6.3.8 ACHAT ABRI D'AUTO – REMISAGE DE BACS

2008-12-01/237

Considérant que la municipalité possède des bacs en cas de demande par les citoyens;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de ratifier l'achat d'un abri d'autos, au coût de 507.94\$ pour le remisage des bacs chez la directrice générale.

PROCES VERBAUX



2008-12-01/238

6.3.9 ACHAT ÉQUIPEMENTS INSPECTEUR MUNICIPAL

Considérant que l'inspecteur municipal procédera à la coupe de branches sur divers chemins de la municipalité;

Considérant la nécessité d'acquérir des équipements de sécurité;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal à acquérir des bottes et des vêtements sécuritaires. De plus, il est résolu que la municipalité défrayera pour l'achat d'une paire de bottines par année à l'inspecteur municipal.

6.4 VIREMENT ET AFFECTATIONS

2008-12-01/239

6.4.1 FINANCEMENT FONDS DE ROULEMENT - ACHAT DE BACS NOIRS ET BLEUS

Considérant la résolution 2008-10-06/193 qui prévoit l'acquisition des bacs noirs et bleus pour l'ensemble des contribuables de Dixville;

Considérant qu'il est prévu que la municipalité facturera l'acquisition des bacs noirs en 2009;

Considérant que la MRC a procédé par appel d'offre pour l'acquisition des bacs noirs et bleus;

Considérant que la Municipalité demeure propriétaire des bacs étant donné que l'usage des bacs est obligatoire;

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de payer à la MRC le total de la facture, estimé à 25 108.48\$, dès sa réception et réparti comme suit :

- o Les crédits de 1 313.53 \$ pour l'achat des bacs bleus sont réservés à même le surplus général du budget en cours;
- o Les crédits de 23 794.95\$ relatifs à l'achat des bacs noirs seront empruntés du fonds de roulement en attendant la perception des revenus prévue en 2009, par conséquent, le remboursement ne peut excéder douze mois.

2008-12-01/240

6.4.2 PROVISION POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE

Considérant que la Régie des Incendies de la Région de Coaticook a l'intention de remplacer le camion autopompe en 2010;

Considérant que le coût estimé du camion est de 300 000\$ et que la part de la municipalité s'élève à 6.22% ou 18 672\$;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir cette dépense afin d'éviter des frais d'intérêts;

PROCES VERBAUX



6.4.2 PROVISION POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de prévoir les fonds nécessaires pour le remplacement du camion autopompe prévu en 2010 et de faire des transferts du surplus accumulé non affecté au surplus affecté « Camion autopompe » comme suit :

2008 – transfert de 9 336\$;
2009 – transfert de 4 468\$.

En 2010, un montant de 4 468\$ sera prévu au budget pour combler la balance.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – rien à signaler.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 ENTENTE MUTUELLE DE PARTAGE DE RESSOURCES EN CAS DE PANDÉMIE D'INFLUENZA

2008-12-01/241

Considérant que la Municipalité de St-Herménégilde prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de Pandémie d'influenza conformément à la Loi sur la sécurité civile, ainsi que selon les recommandations au « Guide pour l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza, à l'intention des municipalités »

Considérant que la Municipalité de St-Herménégilde demande à la Municipalité d'East Hereford, la Municipalité de Saint-Venant de Paquette, la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton et la Municipalité de Dixville de signer une entente visant à identifier les ressources que les cinq municipalités peuvent mettre à la disposition de chacune des autorités lorsque celle-ci les requiert lors de situations d'urgence, particulièrement lors de l'avènement de la pandémie d'influenza;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de chacune des municipalités à signer une entente afin de partager les ressources susceptibles d'aider et de supporter leurs pairs dans une situation d'urgence ou de sinistre, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et des ressources matérielles;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document intitulé « Protocole d'entente mutuelle de prêt de ressources humaines (Sécurité civile) avec les municipalités mentionnées ci-haut.

PROCES VERBAUX



9.2 RENOUVELLEMENT ENTENTE – CROIX ROUGE CANADIENNE

2008-12-01/242

Considérant que la lettre d'entente Services aux sinistrés entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, prendra fin le 27 janvier 2009;

Considérant que cette entente est d'une durée de trois ans et renouvelable pour une même durée;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente pour une autre période de trois ans aux mêmes conditions.

De plus, il est résolu de faire parvenir à la Croix-Rouge la somme de \$150.00, tel que prévu à l'entente, pour la collecte annuelle de fonds.

9.3 ADOPTION DU BUDGET 2008 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2008-12-01/243

Considérant que les municipalités de Compton, Dixville, East Hereford, Ste-Edwidge, St-Herménégilde, St-Venant, Stanstead, Waterville, Coaticook, Ogden, Hatley, North Hatley, St-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Barnston-Ouest, Stanstead-Est et Canton de Stanstead font parties d'une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

Considérant qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre.

Considérant qu'en vertu de la Loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

Considérant que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009;

Pour ces motifs, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'année 2009 démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 302 644.34\$ de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

9.4 SENTIER DE MOTONEIGE

2008-12-01/244

Considérant que le Club de motoneiges « Étoile de l'Est de Coaticook » préparent les sentiers pour la nouvelle saison;

Il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser les traverses de motoneiges et de mandater l'inspecteur municipal de s'assurer que les traverses soient bien identifiées sur nos chemins.

PROCES VERBAUX



9.5 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

2008-12-01/245

Considérant que les travaux de pavage sur le Chemin Coward sont maintenant terminés;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Coward pour un montant subventionné de 30 000\$ et joint à la présente des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la municipalité.

9.6 UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

2008-12-01/246

Considérant la demande pour l'utilisation de la salle du conseil pour une activité de peinture;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder l'accès gratuit à la salle pour fins de loisirs.

9.7 ENTENTE DE SERVICE 2008- ACTI-BUS

2008-12-01/247

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Dixville s'implique au niveau du service de transport adapté aux personnes handicapées, offert par Acti-Bus de la Région de Coaticook, en acceptant de participer au financement d'un tel transport selon les modalités prévues ci-après:

1. La municipalité de Dixville désigne la Ville de Coaticook à titre d'organisme mandataire;
2. La municipalité de Dixville s'engage financièrement, pendant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, à ce que sa contribution, additionnée aux contributions financières du milieu et des onze (11) autres municipalités participantes, totalisera la somme de 50 000,00\$; montant qui représente la quote-part municipale ciblée dans le décret #279-2005 du gouvernement du Québec. S'il y a lieu, les surplus accumulés d'Acti-Bus de la Région de Coaticook seront utilisés pour combler le manque à gagner.
3. La municipalité de Dixville accepte que le service corresponde à la disponibilité des véhicules qui existaient en 2005, avant l'arrivée des cinq (5) nouvelles municipalités dans le transport adapté.
4. Dans une vision de transport collectif, l'horaire du service de transport adapté s'étend du lundi au vendredi. Les heures de service hebdomadaires demeurent flexibles selon la demande collective de la clientèle. Pour le samedi et le dimanche, Acti-Bus est autorisé à offrir, par le biais de son taxi adapté, des services spécifiques à la clientèle prévue dans les modalités du « Projet spécial » géré par Acti-Bus de la Région de Coaticook et/ou selon les demandes collectives de la population.

PROCES VERBAUX



9.7 ENTENTE DE SERVICE 2008- ACTI-BUS

5. L'utilisateur qui utilisera le service de transport adapté devra déboursier le montant fixé par le conseil d'administration d'Acti-Bus de la Région de Coaticook.
6. Quatre (4) véhicules sont à la disposition de toute la clientèle des services d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. (adapté, interurbain, collectif) :

Autobus adaptés :

- Ford, MB-IV, 2003, capacité de 16 passagers
- BlueBird Vision 2006 – capacité de 28 passagers
- International Be 2007 – capacité de 17 passagers

Taxi adapté :

- Dodge, Grand Caravan, 2004 capacité de 5 passagers et/ou tout autre véhicule qui pourrait s'y ajouter.

7. Les mandats dévolus à Acti-Bus de la Région de Coaticook sont les suivants :
 - a) Mise-à-jour du plan de transport;
 - b) Établissement du budget annuel et de la tarification exigée des tierce-parties;
 - c) Transmission des documents suivants au Ministère des Transports du Québec, requis aux fins d'administration, d'évaluation et de suivi du programme :
 - Résolutions/ententes de services municipaux;
 - Rapports statistiques et financiers périodiques;
 - Rapport annuel sur l'admissibilité;
 - Rapports financiers annuels;
 - d) Gestion courante du service, des ressources financières et techniques et du niveau de service.
8. Le principe du « premier arrivé / premier servi » sera respecté. Toutefois, les priorités suivantes pourraient être considérées : 1. Travail / 2. Études / 3. Soins professionnels / 4. Loisirs et 5. Autres déplacements.
9. Cette entente de service est renouvelable annuellement.
10. La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par la Présidente de «Acti-Bus de la Région de Coaticook ».

9.8 QUOTE-PART CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES OFFERT PAR ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

2008-12-01/248

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité :

1. La municipalité de Dixville s'engage à verser (engagement moral) à Acti-Bus de la Région de Coaticook, au cours de la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, un montant de 1 839.00\$ à titre de contribution municipale, tel que le prévoit le décret #279-2005 concernant le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

PROCES VERBAUX



9.8 QUOTE-PART CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES OFFERT PAR ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK(suite)

2. Considérant les revenus prévus à titre de «contributions du milieu» ;

Considérant les propos tenus par les responsables régionaux du Ministère des Transports du Québec, lors de l'assemblée qui regroupait tous les élus municipaux de la MRC de Coaticook, le 30 avril 2003, à l'effet que tous les revenus de contrats de transport local soient dorénavant considérés comme des «contributions du milieu» ;

Considérant la situation financière d'Acti-Bus de la Région de Coaticook ;

Il est convenu qu'Acti-Bus de la Région de Coaticook s'engage à remettre (engagement moral) à la municipalité de Dixville, au moment de la facturation, une «ristourne sur sa contribution municipale» au montant de 901.00\$, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3. Le montant réel que la municipalité de Dixville s'engage à verser à Acti-Bus de la Région de Coaticook, pour l'année 2009, se chiffrera à 938.00\$ et sera payable sur réception de la facture.
4. La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par la Présidente de Acti-Bus de la Région de Coaticook

9.9 DEMANDE DE COMPENSATION – INONDATIONS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-12-01/248

Considérant que la municipalité a subi des dommages suite aux pluies abondantes du 7 et 8 août 2008;

Considérant que la municipalité est inscrite au « Programme général d'aide financière lors de sinistre »;

Considérant que la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le formulaire de réclamation, accompagné du constat des dommages, pour un montant total de 9 952.20\$;

Considérant que la participation municipale calculée selon le programme (art.27) est de 4 051.83\$;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le formulaire de réclamation préparé par la direction générale dans le cadre du programme général d'aide financières lors des sinistres et d'autoriser celle-ci à faire parvenir la demande d'aide telle que présentée.

PROCES VERBAUX



10.0 AVIS DE MOTION

10.1 RÈGLEMENT NO 105 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 91 AFIN DE MODIFIER LA RÉPARTITION DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES EN CAPITAL ET INTÉRÊTS DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITÉ VERSUS L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES BRANCHÉ SUR LE SYSTÈME D'ÉGOUT

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet de modifier la répartition du remboursement de l'emprunt de 20% à 24% sur tous les immeubles imposables de la municipalité et de 80 à 76 % sur l'ensemble des immeubles branchés sur le système d'égout.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

10.2 RÈGLEMENT NO 106 – TAXE SPÉCIALE RELATIVE À DES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE COURS D'EAU CUSHING

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement ayant pour objet de décréter une taxe spéciale pour les travaux exécutés sur le ruisseau Cushing.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

10.3 RÈGLEMENT NO 107 INSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES ET DÉTERMINANT LES MODALITÉS D'UTILISATION DES SOMMES DEVANT ÊTRE VERSÉES

Avis de motion est donné par le Conseiller Mario Tremblay qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet d'instituer un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voie publiques et déterminant les modalités d'utilisation des sommes devant être versées, selon les articles 78.1 et suivant de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. C. c-47.1).

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

PROCES VERBAUX



10.4 RÈGLEMENT NO 108 (2008) AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT

Avis de motion est donné par le Conseiller Pierre Paquette qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui aura pour objet d'augmenter le fonds de roulement de 33 500\$ à même le surplus non-affecté de la municipalité, pour atteindre le montant de 100 000\$.

Une copie du règlement est distribuée à tous les membres du conseil et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - Rien à signaler

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h10.

2008-12-01/249

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière